



# Comité de l'eau et de la biodiversité Guadeloupe

Séance plénière du 10 janvier 2023

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles dans le site internet du CEB (<https://www.comite-eau-biodiversite-guadeloupe.fr/>).

## **Étaient présents :**

Par collège et ordre alphabétique :

### **Représentant du Conseil régional :**

- Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie ;
- Mme VANOUKIA Sylvie

### **Représentant du Conseil départemental :**

- Mme AMIREILLE-JOMIE Isabelle ;
- M. LOUISY Ferdy

### **Représentants des EPCI :**

- M. MERIDAN Didier, SMGEAG ;

### **Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :**

➤

### **Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :**

- M. BERRY Gérard, Association agréée pour la protection de l'environnement ;
- Mme DEGIOANNI Anne-Marie, AEVA ;
- M. DELANNAY Hugues , Parc National de la Guadeloupe ;
- M. EGERTON Georges, Pêcheurs en mer ;
- M. GROS Olivier, représentant des personnalités qualifiées ;
- Mme LABELLE Marion, représentante des personnalités qualifiées ;
- M. MONTELLA Frantz-Fabien, Forêt et bois
- M. OLIVIER Harry, Consommateurs d'eau ;
- M. RUPAIRE Harry, Agriculture ;
- M. SELLIN Patrick, Agriculture
- Mme VEREPLA Leslie, Distributeur d'eau

### **Représentants de l'État et des milieux socioprofessionnels :**

- M. ALBINA Richard, conseil départemental Guadeloupe ;

- M. BARTHELAT Fabien, représentant de l'office français de la biodiversité ;
- M. BON André, ARS ;
- M. BOYER Jean-François , Directeur, DEAL ;
- M. DUCROT Alexandre, chef de service information statistique et économique, DAAF
- M. MAHFOUDHI Najib, Coordonnateur interministériel du plan eau DOM, DEB
- Mme MUSQUET Mylène, représentante de l'office national des forêts ;
- Mme PERRAIS Catherine, Directrice adjointe, DEAL ;
- Mme ROUSSELET Sophie, ARS ;
- M. DESSEIX Antoine, BRGM

**Assistaient également à la réunion :**

- M. AGBEKODO Marcus, SMGEAG ;
- M. BONNET Stephen, SMGEAG
- Mme COMTE Aude, service Ressources naturelles, cheffe du pôle Eau, DEAL ;
- Mme DUPRIEZ Nathalie, DEAL
- M. BOUTINARD Emmanuel, service Ressources naturelles, DEAL ;
- M. DRAGIN Marius, service Ressources naturelles, DEAL ;
- Mme COMTE Aude, DEAL
- M. LABAN Dominique, Office de l'eau Guadeloupe ;
- Mme MAGNARD Claire, service Ressources naturelles, DEAL ;
- Mme ZACHARKO Emma, service Ressources Naturelles, DEAL

**Représenté.e.s :**

- Mme GRANDISSON Marianne, pouvoir donné à Mme GUSTAVE dit DUFLO ;
- M. RICHARD Antoine, pouvoir donné à M. GROS ;
- Mme. SINIVASSIN Nicole, pouvoir donné à M. MERIDAN

**Étaient absents :**

**Représentant des communes, groupements de communes et syndicats compétents dans le domaine de l'eau :**

- Mme BASTARAUD Géraldine, CCMG ;
- M. DELTA Edouard, SMGEAG (3<sup>e</sup> absence consécutive) ;
- Mme GRANDISSON Marianne (Pouvoir à Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO) ;
- M. LEON Alain, SMGEAG (3<sup>e</sup> absence consécutive) ;
- Mme MINATCHY France-Lyse ;

**Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :**

- M. CLAVERIE – CASTETNAU Michel, Industrie ;
- Mme CESTOR Caroline, Association agréée pour la protection de l'environnement ;
- M. LEBLOND Gilles, personnalités qualifiées ;

**Représentants des milieux socioprofessionnels :**

- M. LUREL Félix (2<sup>e</sup> absence consécutive)

**Collège État :**

- Conservatoire du littoral ;
- Direction de la mer ;
- Préfecture

Rappel : en cas d'absence lors de 3 séances consécutives, indépendamment des pouvoirs donnés à d'autres membres, le secrétariat du CEB saisit l'instance ayant désigné ce membre et lui demande de procéder à la désignation d'un nouveau membre.

## **Introduction**

Le quorum est atteint à 09h28. 22 dont 19 présents et 3 pouvoirs.

Paroles de bienvenue de la présidente et accueil de M. MAHFOUDI sur son intervention

### **Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, Présidente du CEB, ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la plénière du 10 janvier 2023 :**

1. Adoption du PV de la précédente séance plénière du 26 septembre 2022
2. Éléments sur l'Audition OFB/Région Guadeloupe au CESE national sur le bilan du plan Eau-DOM ;
3. Intervention de M. Najib MAHFOUDHI, coordinateur interministériel du PEDOM ;  
- vision de l'État sur la situation de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe ;  
- planification de la transition écologique par le gouvernement : CNE et COTECH Plan Eau Dom ;
4. État des lieux des dégâts occasionnés par la tempête Fiona sur la biodiversité et les milieux aquatiques et le réseau eau et assainissement ;
5. État des lieux sur la mobilisation GEMAPI des collectivités compétentes ;
6. Présentation de l'Agence régionale de la biodiversité : missions et actions en cours ;
7. Présentation de l'avancement des travaux de la SNAP, stratégie nationale des aires protégées ;
8. Questions diverses.

### **1. Adoption du PV de la précédente séance plénière du 26 septembre 2022**

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO interroge les membres sur d'éventuelles modifications ou observations sur le précédent PV.

M. OLIVIER indique une erreur en page 4 : « filaire » à remplacer par « feeder ». Aussi, il demande une précision en page 5 : « [...] et les objectifs de l'association du collectif des citoyens ».

Il appelle également à uniformiser les ~~collèges~~ votes dans les prochains PV.

Pour le parallélisme des formes, il serait bien d'avoir la même présentation des votes : le collège, combien de votes, etc.

Mme AMIREILLE-JOMIE partage son interrogation sur les absences et demande à ce qu'une différenciation entre absence physique (pouvoir donné) et absence non justifiée soit faite.

M. BOUTINARD rappelle les règles de présence aux membres du CEB. Un pouvoir transmis est considéré comme une absence.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO invite donc à revoir le règlement intérieur pour différencier les absences non justifiées et justifiées lors d'une prochaine plénière.

Le PV du 26/09/2022 sera ré-expédié pour adoption lors de la prochaine plénière.

## **2. Éléments sur l'Audition OFB/Région Guadeloupe au CESE national sur le bilan du plan Eau-DOM**

*Présentation de Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO*

L'objectif est de comprendre les points clés de la stratégie de l'état en matière de plan Eau-DOM

Le 27 octobre 2022, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO a représenté l'OFB au CESE national. Cet établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité compte 2800 agents, 11 directions régionales et 1 direction interrégionale métropolitaine. La direction des Outre-Mer de l'OFB est composée de cinq délégations territoriales dont celle des Antilles. Il compte également huit parcs naturels marins, le sanctuaire AGOA et 30 réserves. L'OFB est donc bien positionné pour parler du plan Eau-DOM sur les territoires ultra-marins.

Bilan du programme réalisé en août 2022 et qui reste d'actualité : À la fin des années 2000, les investissements étaient majoritairement axés sur l'assainissement. Au fur et à mesure que la crise de l'eau s'est accentuée, davantage d'investissements ont été mis sur l'alimentation en eau potable (AEP) aux dépens de l'assainissement. Cela ne signifie pas que l'État s'est désintéressé de cette question mais plutôt que les investissements n'ont pas été consommés.

La Guadeloupe investit 5,2 millions d'euros dans l'AEP. Il y a des territoires ultra-marins qui consomment plus d'investissements que d'autres comme La Réunion à hauteur de 13 millions d'euros. En 2020 en Outre-mer, 31 stations étaient non-conformes. Parmi elles, 12 stations sont non conformes en Guadeloupe, soit 72 % de nos stations.

Sur la période 2019-2022, il y a trop de reste à payer sur des conventions anciennes. Depuis 2007 et sans prendre en compte les conventions engagées en 2021 et 2022, plus de la moitié des conventions ne sont pas soldées. Ainsi sur les 51 demandes de convention à l'OFB, seules 25 ont été clôturées ou soldées. Qu'en est-il du reste ? Les travaux ont-ils démarrés ? Sont-ils achevés ? La Guadeloupe n'est pas le seul territoire ultra-marin concerné. Chaque fois que l'OFB signe une convention, elle met des fonds d'amorçage. Quand un projet est amorcé, il faut faire son suivi jusqu'à la remontée des dépenses. Même si aujourd'hui l'État mettait 1 milliard d'euros, les données montrent que nous serions dans l'incapacité de le consommer. Il y a donc un problème dans la consommation des fonds qui est à l'origine des problèmes d'assainissement et d'eau potable. Le problème n'est pas l'argent mais sa consommation et l'absence d'ingénierie pour le consommer.

Bilan du plan de relance réalisé en octobre 2022 : En Guadeloupe, il y a un engagement général de 8,2 millions d'euros dont 3,5 millions mis en engagement. Trois dossiers dont 1 achevé, 1 sans ordre de service et 1 en cours mais qui ne pourra sûrement pas être soldé.

Au 17 octobre 2022 : 13 % des conventions du plan Eau-DOM sont en alerte retard, 62 % ont démarré, 24 % sont soldés ou achevés.

## **3. Intervention de Najib Mahfoudhi, coordinateur interministériel de la PEDOM : vision de l'État sur la situation de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe et planification de la transition écologique par le gouvernement (CNE et COTECH Plan Eau Dom)**

*Présentation de M. MAHFOUDHI Najib, DEB*

Présentation en 3 parties :

- Recontextualiser le Plan Eau DOM
- Focus sur les attentes de l'État

- Planification écologique qui arrive dans sa dernière ligne droite avec des remontées au niveau ministériel

1. Présentation des chiffres sur l'eau en Guadeloupe. Le territoire guadeloupéen rencontre des difficultés suite aux aléas climatiques qui le touchent. Les conséquences majeures sont sanitaires et sociales mais aussi écologiques. Avec notamment la contamination de l'eau potable et l'altération des zones de baignade mais aussi la dégradation de la qualité physico-chimique des masses d'eau.

En 2016, le Ministère de la Transition Écologique (MET), le Ministère des Outre-Mer et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont créé le Plan Eau DOM. Ce dernier a quatre objectifs :

- renforcer la gouvernance des collectivités,
- développer les capacités techniques et financières,
- redéfinir les priorités techniques pour un service de qualité et durable,
- et mieux intégrer les politiques eau et assainissement dans le développement des territoires.

Ce Plan Eau DOM apporte aux collectivités :

- des subventions d'investissement de l'État,
- l'engagement financier de l'Agence Française de Développement (AFD),
- des aides de l'OFB,
- et des formations et contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) portés par l'AFD et l'OFB.

En termes d'organisation et de gouvernance, le Plan Eau DOM possède un COPIL, un COTECH et fait l'objet de conférences régionales des acteurs de l'eau (CRAE).

Bilan mitigé après 6 ans d'exercice qui s'explique par des attentes fortes. On a encore des tours d'eau, l'assainissement non-collectif (ANC) est encore peu ou pas pris en compte. Toutefois, on a une forte mobilisation comme l'en témoignent les 26 CRAE et 29 contrats de progrès qui ont été signés. Si on s'interroge sur les moyens financiers mobilisés depuis 2016 : 9 millions d'euros en appui technique, 300 millions pour les subventions en investissement et 280 millions sous forme de prêts. Il faut également consolider le mécanisme de soutien en ingénierie technique et financière.

Nouveaux outils à disposition des territoires :

- dispositif de formation ATMOA ;
- étude résiliente du CEREMA sur les services publics de l'eau ;
- rapport d'évaluation du plan eau-dom.

Le Plan Eau DOM s'appuie sur une feuille de route issue du COPIL national du 14 avril 2022. Elle a été construite sur la base des recommandations du rapport d'évaluation du Plan Eau DOM et repose sur six axes. Il définit les enjeux territoriaux forts en Guadeloupe comme le fonctionnement optimal du SMGEAG et l'arrêt des tours d'eau, ainsi que les enjeux transversaux comme la gestion quantitative de la ressource et la meilleure prise en compte de l'ANC.

En ce qui concerne la planification écologique, les propositions principales ont été présentées :

1 : Renforcer les capacités d'ingénierie dans les territoires en service de l'État ou en collectivités tant sur le petit cycle de l'eau que le grand.

2 : Élargir le Plan Eau DOM au grand cycle de l'eau et à la GEMAPI

D'autres propositions à court et à moyen terme ont été énoncées.

Le Fonds Vert est un levier pour l'eau et l'assainissement en Outre-Mer. La circulaire ne précise pas explicitement qu'il peut être mobilisé pour l'eau et l'assainissement mais le préfet peut mobiliser ce fonds en ce but.

Question de M. LOUISY : A-t-on une idée du montant du Fonds Vert ? Concernant l'eau agricole : problématique de prélèvement de l'eau agricole. Mettre un volet en ce sens dans le Plan Eau DOM ? Dessalement pour l'eau agricole ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Le montant du Fonds Vert pour la Guadeloupe sera d'environ 12 ou 13 millions d'euros.

M. N.MAHFOUDHI : Le Plan Eau DOM n'a pas encore vocation à prendre en compte les problématiques liées aux prélèvements de l'eau agricole. Mais le Ministère de l'Agriculture et la DEB sont preneurs d'idées et d'informations. Il existe deux unités de dessalement aux Antilles : une à St-Martin et une en Martinique mais toutes deux sont problématiques. L'installation de ce dispositif est lourde et gourmande en énergie. Ces sujets demeurent au stade de réflexion à l'heure actuelle.

Question de M. Didier MERIDAN :

Le SMGEAG devrait mettre l'urgence sur les soldes de chantiers à réaliser. Il faut rapidement mener une équipe technique et ne pas perdre les enveloppes budgétaires.

Eau agricole, eau potable et eau pour les entreprises de production d'électricité. Avons-nous aujourd'hui une idée et des données sur la consommation d'eau agricole par les usines de production d'électricité, ne met-elle pas en péril la disponibilité de l'eau potable ?

Les problèmes de canalisation et de feeders créent un problème d'accès à l'eau et entraînent des énormes factures. Mettre un terme aux tours d'eau est un objectif mais où en est-on sur le schéma directeur de l'eau potable en Guadeloupe ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Au niveau de l'OFB, nous avons voté des subventions pour les schémas directeurs du SMGEAG (schémas directeurs : assainissement, eau potable, GEPU).

Précision de Mme Leslie VEREPLA : Suite à l'accompagnement financier de l'OFB, nous organisons le lancement des trois schémas directeurs du SMGEAG le 25 janvier prochain.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Concernant les entreprises qui utilisent l'eau potable pour produire de l'électricité, je parle sous le contrôle de tout le monde, il me semble qu'on n'a pas ce type d'usine sur nos territoires.

M. Didier MERIDAN : Il me semble qu'au Moule on utilise l'eau pour produire de l'énergie. Il faudrait approfondir la question et qu'on s'inquiète de cet aspect, notamment pour bien dimensionner les canalisations.

M. ALBINA : Sur la question de la fourniture d'eau brute, le Département alimente d'eau brute deux industriels, Albioma et la CTM. Sur une production globale de 120 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau brute, 55 000 sont distribués sur les usines de production d'eau potable, 5 000 vont à ces industriels tandis que le reste va aux agriculteurs en fonction des niveaux de production. Effectivement, on a une forte imbrication.

M. MAHFOUDHI : Il faut une réflexion commune sur les véritables plans de gestion de l'eau. Réflexion d'inscrire dans les nouveaux contrats de progrès : « encourager les plans territoriaux de gestion de la ressource ».

M. LABAN : Est-il possible de réaffecter les sommes d'argent ? Des démarches ont-elles été entreprises pour rencontrer l'école d'ingénieurs présente sur l'île ? C'est bien de faire des diagnostics mais il faut mobiliser des moyens complémentaires pour orienter les étudiants ingénieurs vers ces métiers.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Sur les 5 millions d'euros investis pour la réparation des fuites, 4 millions ont été retournés à l'OFB malgré leurs rappels.

Un dossier été monté pour soutenir financièrement les formations d'ingénieur. Il doit être évalué par les titres d'ingénieur et ne sera donc pas disponible avant un ou deux ans.

Mme VEREPLA : L'inscription des solutions fondées sur la nature dans le Plan Eau DOM est un réel gain pour la Guadeloupe. On parle des jeunes qui vont arriver sur l'île, mais il y a aussi le retour des Guadeloupéens qui veulent aider le pays.

Les huit actions du plan de retour à l'équilibre, feuille de route du SMGEAG, s'inscrit dans les orientations stratégiques du PEDOM. Possibilité d'élargir le PEDOM au grand cycle de l'eau et à la GEPU ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Il faut augmenter le volet ingénierie sur les volets de l'eau et de l'assainissement. Idée qu'un pourcentage de chaque projet d'assainissement, d'AEP ou de GEMAPI finance l'ingénierie. 2<sup>e</sup> projet : élargir le Plan Eau DOM au grand cycle de l'eau.

M. AGBEKODO : Précisions sur la feuille de route du SMGEAG signée le 8 novembre dernier : Objectif n°1 : réduire de manière remarquable les tours d'eau et tendre le plus rapidement possible à leur disparition. Cela passe par une gouvernance adéquate et un dialogue avec la population. Je remercie le CEB et tous les partenaires pour qu'on relève collectivement le défi d'améliorer la situation.

Leviers d'actions :

- RH et gouvernance. Le Nord Grande-Terre manque d'effectif. Pour lutter contre les fuites, les agents doivent se mobiliser sur la question de l'exploitation. Il faut faire la guerre aux fuites.
- Infrastructures. On a besoin de l'aide de l'OE, du département et l'OFB pour mettre aux normes les ouvrages. Repérer, réparer.
- Clientèle. Le public n'a pas d'eau et n'a pas de réponse quand il pose des questions sur ses factures. On doit transformer la communication du SMGEAG en une communication plus positive. Harmonisation des tarifs *etc.*
- Financier. On a besoin d'avoir une gestion financière plus rigoureuse avec une approche AP/CP. Lors d'un prochain CEB, nous pourrions vous présenter les chiffres de l'eau et les indicateurs pour montrer l'évolution (réduction des fuites *etc.*). Notre objectif est d'arriver rapidement à 70 % de rendement du réseau.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : on vous remercie pour votre temps d'échange au sein du CEB.

M. OLIVIER : J'interviens en qualité de président de l'association Collectif Citoyens Guadeloupe. On dit que connaître c'est déjà agir. Nous avons entendu beaucoup de choses ce matin mais ça appelle à beaucoup plus de vigilance de notre part. L'eau agricole est gérée par le département. Il faut que la structure qui gère l'eau en Guadeloupe soit universelle. L'éparpillement des pouvoirs et des responsabilités est de nature à créer des frontières. Ma position en la matière est de dire : il faut sortir de nos chasses gardées. Il faut regarder la Guadeloupe en réel et optimiser. Il faut renforcer les équipes et éviter de s'éparpiller.

Intervention au CESE : trois questions lui ont été posées. Arrêter d'utiliser de l'eau potable pour des choses inutiles (par exemple pour les toilettes, il faut réutiliser l'eau de pluie *etc.*). Nous devons donner un moyen à chaque logement d'avoir accès à de l'eau potable même en cas de coupure.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'entendre que les gens n'ont plus d'eau chez eux. Il faut agir !

M. BOYER : Il serait idéal d'aller vers une gestion unifiée de l'eau. Ce sera un but à terme mais c'est dangereux à l'heure actuelle car le SMGEAG a déjà énormément de travail à faire. Sinon, on risque de rendre encore plus difficile l'atteinte des objectifs actuels.

Question de M. MERIDAN : Est-il possible de prolonger l'accompagnement de l'OFB sur les contrats à réaliser ?

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : L'OFB n'est qu'un opérateur, cette décision relève de l'État. Si l'État l'accorde, l'OFB pourra le prolonger.

Mme AMIREILLE-JOMIE : se réjouit de l'arrivée de M. AGBEKODO au SMGEAG et la rencontre de tous les acteurs à ce CEB.

Question de M. LOUISY : Quelle est la place dans le Plan Eau DOM de ces projets hydroélectriques ? Baisse des niveaux d'eau de part ces projets et donc perte biodiversité.

Toujours par rapport à l'aspect sanitaire, quelle est l'enveloppe consacrée dans le Plan Eau DOM à la lutte contre les pollutions et aux actions de dépollution, notamment pour les pesticides ? Il faut prendre en compte les enjeux de changement climatique et du contexte insulaire de la Guadeloupe dans le plan Eau DOM.

M. MAHFOUDHI : n'est pas en mesure de répondre sur la question des projets hydroélectriques. La transition énergétique n'est pas pleinement inscrite dans le cadre du Plan Eau DOM mais c'est un enjeu qu'on prend de manière indirecte notamment sur la capacité à fonctionner malgré les aléas climatiques. On en tiendra compte sur le volet résilience et transition énergétique. On est en capacité de prendre en compte les enjeux nouveaux des territoires et on est à leur écoute.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO: On a mené une véritable bataille du lobbying, on a fait remonter deux propositions : mettre en place des éco-organismes qui viendraient financer la décontamination de l'eau. Aussi bien des produits phytosanitaires et pharmaceutiques que l'anthropo-pollution qui monte en puissance et dont on ne mesure pas encore l'impact : les micro-plastiques. Bataille pour qu'un pourcentage des éco-organismes soit affecté à la biodiversité. Aussi bien aux collectivités qui vont ramasser les décharges sauvages qu'aux opérateurs (Parc, ONF, ). Quand vous avez une décharge sauvage dans un ENS de l'ONF, c'est l'ONF qui doit payer la dépollution. Exemple de la filière BTS REP : 4 milliards €. Même 5 % de cette somme permettrait de financer de nombreuses choses pour la biodiversité.

#### **4. État des lieux des dégâts occasionnés par la tempête Fiona sur la biodiversité et les milieux aquatiques et le réseau eau et assainissement**

*Présentation par Mme Claire MAGNARD, DEAL.*

Pas d'études spécifiques faites mais seulement des aperçus. On a observé un cumul de pluies exceptionnel au mois de septembre. Une étude du CEREMA est prévue en cours d'année pour étudier l'impact de ces pluies sur la topographie. C'est un phénomène naturel qui agit sur les caractéristiques du milieu lui-même. Observations :

- Mise en exergue de l'usage informel des cours d'eau.
- Recul de plus de 30 m à Deshaies.
- Plage de l'Étang : 30 m de recul du trait de côte.
- Plage Sainte-Claire à Goyave : modification du profil et couverture de débris.

Les peuplements forestiers ont été peu touchés en dehors des lits. Au niveau des plages et embouchures de rivières : impact sur les sites de ponte des tortues vertes et imbriquées, impact direct sur les nids et sur le parcours des tortillons. Taux de succès de reproduction très faible.

#### **Questions :**



M. LOUISY : Quelle est la position du CEB sur la présence des eaux usées dans la zone de la petite Caraïbe à Goyave ? C'est une catastrophe sanitaire et écologique faisant suite à la rupture d'une canalisation lors de Fiona. Pas de réponse de la DEAL, Préfecture et du SMGEAG lorsqu'ils ont été contactés.

M. BOYER : La DEAL agit en tant que Police de l'eau. On va répondre et agir là-dessus. L'opérateur est le SMGEAG.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO: Le CEB n'est pas là pour être dans l'opérationnel et n'a pas vocation à se saisir de ce dossier de pollution.

Mme MUSQUET : La priorité était de vérifier la sécurité sur les sites d'accueil. Vérifier l'accessibilité de ces sites par l'ONF. Des travaux d'urgence ont été réalisés. Nombreux glissements de terrain, plusieurs routes forestières sont fermées, le pont à Petit-Bourg a été détruit et ne permet donc pas le passage des engins ou des personnes. Ce n'est qu'un premier état des lieux pour avoir l'impact complet de la tempête sur le territoire.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO invite le PNG, l'ONF et le CDL à présenter un état des lieux et un bilan des impacts sur leurs territoires respectifs lors du prochain CEB.

Mme MUSQUET : Pour mesurer les impacts, il faut mixer terrain et couverture par ULM. Il faut travailler avec méthode sur le moyen et le long terme pour évaluer l'impact des cyclones et anticiper au mieux les prochains.

Mme PERRAIS : Il serait nécessaire de caractériser tous les terrains impactés sous tous les aspects. Au prochain CEB, faire cet état des lieux et tirer une feuille de route

Mme LABELLE : L'impact de la tempête sur la faune aquatique des cours d'eau est-il prévu d'être étudié ? Les forts débits et ruissellements ont forcément engendré un impact : forte mobilité des substrats (rochers/blocs étant le principal habitat des poissons/crustacés/invertébrés...), pollutions diverses (réseau d'assainissement endommagé, très forte teneur en matière en suspension, macro déchets divers), etc. Pour mémoire, un inventaire (poissons/crustacés) et une description physique du cours d'eau en aval du pont RD33 avait été réalisé dans la petite rivière à Goyave juste avant la tempête Fiona (juillet 2022) par le PNG dans le cadre de l'ABC Goyave. Ces travaux pourraient servir d'état initial avant « tempête » pour étudier son impact.

Tant qu'elle a la parole elle en profite pour rappeler l'originalité des peuplements de la quasi-totalité des poissons et crustacés, et de quelques mollusques de nos cours d'eau : la migration diadrome (entre la mer et l'eau douce) et plus précisément l'amphidromie. Les spécificités des espèces amphidromes sont : i) la nécessité de réaliser une migration de dévalaison après l'éclosion ; ii) la dispersion larvaire en zone saumâtre proche de l'embouchure ou le milieu marin puis iii) la migration de montaison au stade juvénile vers le cours d'eau. La totalité de ce cycle migratoire est nécessaire pour le maintien de la biodiversité dans les cours d'eau.

Elle rappelle donc les enjeux de maintien de débit correct nécessaire à ces migrations de dévalaison et de montaison (sachant que la majorité des prises d'eau sont en zone intermédiaire ou amont, ces prélèvements impactent tout le linéaire dont les zones aval) et de qualité de l'eau en aval, réceptacle de la totalité des pollutions des bassins versant, et zone de double passage de la faune (à la dévalaison et à la montaison) à son retour en rivière.

M. BOYER : Il faut régulariser les captages pour respecter la ressource et protéger les périmètres de captage de tout un tas d'activités.

*Présentation par M. Stephen BONNET du SMGEAG (présentation) : dégâts de Fiona sur les réseaux d'eau et d'assainissement.*

Dès la fin de la tempête, les agents du SMGEAG ont été mobilisés pour remettre en service les installations qui pouvaient l'être. 72 sinistres ont été recensés. 6 à 7 millions d'euros de travaux. Parmi les canalisations touchées par les dégâts : 2/3 ont été fragilisées et 1/3 ont été cassées (feeder Belle-Eau Cadeau, casse du réseau d'eaux usées à Basse-Terre et à Goyave).

Solidarité des collectivités et de l'État pour mobiliser toutes les forces disponibles et réparer et sécuriser les ouvrages.

Premiers constats faits sur ces interventions : grosses vulnérabilités des ouvrages du SMGEAG surtout en Basse-Terre. La réparation du feeder Belle Eau-Cadeau a été retardée car les mois d'octobre et de novembre ont été pluvieux.

Avancement des travaux : les 72 opérations sont réparties entre le SMGEAG, la Région et le Département. Le SMGEAG s'est focalisé sur les urgences. Dès la fin de la tempête, ils ont mobilisé toutes les entreprises, les devis sont en instance. 2/3 sont en cours et démarrés, 1/3 est non-démarré.

Exemples de travaux : Casse du réseau d'eaux usées du pont de Sainte-Claire. Il a fallu faire passer les réseaux AEP et EU sous la rivière. La STEP de Goyave est à l'arrêt depuis 2018, la pollution par les eaux usées n'est donc pas nouvelle mais le SMGEAG travaille à sa remise en service. Relance d'un marché en interne. 2 mois de travaux qui se termineront au mois de mars s'il n'y a pas de problème au niveau du foncier.

*Deuxième partie de présentation par Mme Emmanuelle CLEMESSY, Région.*

Remise en état du feeder de Belle-Eau-Cadeau. 1,7 millions d'euros.

1<sup>re</sup> phase : isoler la casse et remettre en service le feeder.

2<sup>e</sup> phase : poser deux conduites pour raccorder les deux bout début novembre. Mettre le surplus du sud, au nord. La Région et le SMGEAG ont mené des études. Une conduite a été repositionnée quelques mètres en aval et n'est plus visible car enterrée à 1,20 m de profondeur sous le lit de la rivière dans un sarcophage béton. La berge a reculé de 20 m donc y a des travaux de protection de berges pour protéger la conduite. Dossier loi sur l'eau en cours d'instruction à la DEAL avec pour objectif une mise en œuvre pour le carême.

Travaux moins conséquents :

- Travaux de captage des conduites de Papaye. Coûts : 40 000 €.

- L'accès aux infrastructures a été fortement détérioré. Coûts entre 277 000 € et 800 000 €. Travaux sur les chemins menant aux captages du Trou à Diable et La Digue.

*Présentation par M. ALBINA , Département :*

Réseau d'eau brute que gère le département et les impacts suite à Fiona. Dégâts occasionnés :

- Rupture d'une canalisation de transfert de la rivière Moreau à Goyave.

- et casse de la canalisation sous la DN700 de 40 % des eaux brutes.

Travaux estimés à 1,5 millions d'euros pour une durée de 3 mois. L'intervention est contrainte car il est impossible de travailler de nuit et il est nécessaire de travailler dans un seul sens en partant de l'aval. La casse de Moreau prive la Grande-Terre de 40 % de son apport d'eau (50 000 m<sup>3</sup>). Cela entraîne des perturbations au niveau des usines et des agriculteurs qui s'inquiètent avec l'arrivée de la période de Carême. L'objectif est de boucler cette opération dans les 3 mois maximums et de

permettre l'alimentation des 40 % manquants le plus rapidement possible. Divers interventions prévus pour traiter les glissements de terrain.

**Questions :**

M. OLIVIER : A-t-on défini un modèle de protection des captages d'eau potable ? En parlant de casse, est-il vrai qu'il y a un feeder qui est non opérationnel depuis bien longtemps à Convenance Baie-Mahault (rivière moustique) ?

Mme CLEMESSY: Pas de modèle standard mais une étude a été menée pour déterminer la meilleure solution. Cela reste du cas par cas. Il faut prendre le temps de faire des études.

M. BONNET : Il faut mettre l'accent sur les inventaires de sensibilité des ouvrages et l'entretien. On est vulnérable sur les installations de Basse-Terre qui sont isolées. Il faut réfléchir à d'autres systèmes d'alimentation et de pompage d'eau en Basse-Terre. Il faut également améliorer la gestion foncière car les installations ne sont pas sécurisées entièrement et entraînent des problèmes de servitude.

M. OLIVIER : Il y a le phénomène chlordécone et la pollution d'activité humaine et animale autour des captages. Il faut sécuriser les différents captages présents sur le territoire pour répondre aux préoccupations de la population.

M. BONNET et Mme CLEMESSY vont se renseigner concernant le feeder non opérationnel à Convenance et attendent des informations de M. OLIVIER. Ils précisent que le marché de mise en conformité des captages est en cours.

M. EGERTON : Trois semaines après Fiona, il y a encore des troncs d'arbre dans la rivière salée et dans la mer. Il y a aussi eu d'autres dégâts comme à la marina de Rivière-Sens. Dans les décomptes des dégâts, il faut comptabiliser les marins pêcheurs.

M. DUCROT : Il y a une inquiétude du monde agricole quant à la ressource en eau.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO invite les membres du CEB à noter les dates des prochaines plénières du CEB et mentionne l'ajout de commissions antérieures au 5 juillet. Les présentations de l'ARB et de la SNAP (points 6 et 7 de l'ordre du jour) sont reportées à la prochaine plénière.

M. BOUTINARD énumère les dates des prochaines plénières

- entre avril et mai : SNAP ;
- 5 juillet : labellisation du PAPI de CAPEX ;
- 19 septembre ;
- 5 décembre.

## **5. État des lieux sur la mobilisation GEMAPI des collectivités compétentes**

*Présentation par Mme Aude COMTE, DEAL.*

3 points sont abordés :

- état d'avancement de la GEMAPI sur le territoire,
- retour séminaire MAPI, et
- rôle du CEB dans labellisation.

État d'avancement au sein des EPCI :

- CAPEX est la plus avancée sur le sujet de la GEMAPI avec la réalisation d'une étude sur le transfert du patrimoine et de la charge financière sur l'attribution de cette compétence. CAPEX a aussi réalisé un plan pluriannuel.
- La CARL s'engage dans la démarche de PAPI et s'investit dans la préservation des zones humides.
- La CANGT a réalisé une étude de stratégie de gestion des milieux aquatiques en 2020.
- La CASBT va élaborer une stratégie et tend à mettre en place un programme d'action labellisé PAPI.
- La CANBT a échangé récemment avec la DEAL. Ils sont actuellement sur la régularisation de la ZAC de l'Aiguille.

Les intercommunalités montent donc en compétence sur la GEMAPI. Une idée serait de les inviter lors d'un prochain CEB pour qu'ils partagent leur expérience et leurs avancées.

Séminaire Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (MAPI) du 06 décembre 22. La représentativité était bonne avec 70 participants dont les communes et les intercommunalités (sauf CASBT) et les services de l'État. Il y a eu huit intervenants. Les retours montrent qu'il faut pérenniser ce type de rendez-vous et aller davantage vers de l'opérationnalité avec notamment la question des financements disponibles.

Rôle du CEB dans la labellisation du PAPI : L'objectif d'un PAPI est de promouvoir une gestion intégrée des risques inondations à l'échelle du bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des enjeux du territoire. Il y a un partenariat entre l'État et les collectivités en matière de prévention des inondations avec une contribution de financement par l'État via les fonds Barnier.

Le programme d'action doit être équilibré et doit décrire une stratégie partagée entre tous les acteurs. La concertation est importante pour un maximum d'efficacité.

Désormais, la labellisation passe par l'avis de l'État via une instance de bassin quel que soit le montant (disparition sur seuil). La labellisation se fait au niveau local, c'est une grande responsabilité pour le CEB !

Le dossier de CAPEX sera déposé à la préfecture début février. Il faut compter 9 mois entre le dépôt et la labellisation.

Exemple de déroulé d'un passage en commission : Présentation du projet par le porteur, séance de question/réponse, puis CAPEX sort de la salle et la DEAL présente son rapport d'instruction. Après les échanges, un projet d'avis est formulé et la décision est prise en CEB. Durée totale : 1h30.

### Questions :

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO: Le CEB de juillet devrait être entièrement dédié à cette labellisation. Proposition que le CEB du 19 septembre laisse la parole aux autres EPCI qui présentent leur état d'avancement sur la question de la GEMAPI.

Mme VEREPLA : Dans le schéma directeur du SMGEAG, un point est fait avec les autres EPCI sur la différenciation des ouvrages GEMAPI-GEP. Plusieurs rencontres sont prévues lors de cette première phase qui devrait durer 12 à 13 mois.

M. LABAN souhaiterait disposer des présentations préalablement avant le CEB. Et avoir un point lors du prochain CEB sur les 20 ans d'existence des OE.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO invite à remettre le lien du site du CEB aux membres. Le maximum sera fait pour mettre les supports de présentation deux jours avant la plénière, même si ce n'est pas les versions finales.

M. OLIVIER : A la ZAC de l'aiguille à Goyave, il y a des habitats collectifs et individuels. Toute cette zone a été inondée et le pont détruit. Ceci, car on a permis la construction et aussi parce qu'on aurait dû protéger la digue.

M. BOYER : Aujourd'hui à l'Aiguille on ne ferait plus cet aménagement. Néanmoins, à l'heure actuelle il y a au moins 300 foyers et on ne peut pas les déplacer, donc on les protège. L'approche du risque n'était pas la même mais il faut faire respecter cet aspect de prévention aujourd'hui. Tout ouvrage doit être transparent pour tous les risques.

Mme PERRAIS : Le rôle de la GEMAPI est d'identifier les ouvrages et mettre en sécurité les populations.

#### **6. Présentation de l'Agence régionale de la biodiversité : missions et actions en cours**

Reporté à la prochaine plénière du CEB prévue au mois de mars ou avril 2023.

#### **7. Présentation de l'avancement des travaux de la SNAP, stratégie nationale des aires protégées**

Présentation par Mme Claire MAGNARD (DEAL) reportée à la prochaine plénière du CEB prévue au mois de mars ou avril 2023.

#### **8. Questions diverses**

Mme PERRAIS propose un bilan du programme d'action du SDAGE qui a été adopté l'année dernière lors d'une prochaine plénière.

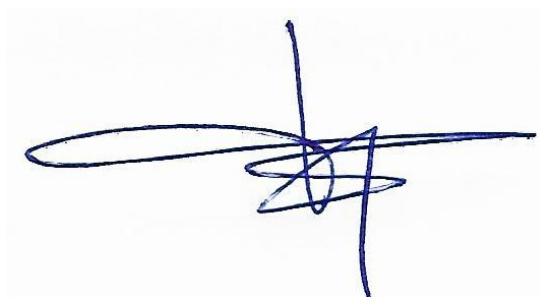
M. BOYER annonce son départ et ne sera plus présent lors des prochains CEB.

En l'absence de questions supplémentaires, la Présidente remercie les participants et clôt la réunion.

La séance est levée à 13h22

Les présentations seront jointes au présent compte-rendu.

**La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité**



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO